



PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS



Convention pour le développement du mécénat culturel en Nord-Pas-de-Calais

entre

Madame Véronique Chatenay-Dolto

Directrice régionale des Affaires culturelles du Nord-Pas-de-Calais

et

Monsieur Bernard Bryselbout

Président du Conseil régional de l'Ordre des Experts-Comptables
du Nord-Pas-de-Calais,

Il est rappelé que le 3 février 2010, le Ministre de la culture et de la communication et le Président du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts Comptables ont signé un deuxième protocole national pour le développement du mécénat culturel. Les Conseils régionaux de l'Ordre des Experts Comptables et les Directions Régionales des Affaires Culturelles (DRAC) sont invités à mettre en place une collaboration au niveau local.

Les experts-comptables occupent dans le monde économique une place primordiale par leur rôle de conseil aux entreprises et aux professionnels. Ce monde économique est constitué d'hommes et de femmes qui produisent, consomment, se constituent un patrimoine, partagent des activités créatrices et culturelles qui les rassemblent.

La culture constitue un atout de premier ordre pour le développement et l'attractivité du territoire du Nord-Pas-de-Calais. Le Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables du Nord-Pas-de-Calais et la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Nord-Pas-de-Calais souhaitent développer des actions communes pour le développement du mécénat culturel en région.

Les objectifs de cette convention sont exposés ci-après :

Article 1 : Faire connaître auprès des chefs d'entreprises, des élus, des responsables associatifs et des particuliers, les dispositifs incitatifs de la loi du 1^{er} août 2003 et les sensibiliser aux avantages du mécénat culturel.

Le conseil régional de l'Ordre des Experts-Comptables utilisera les moyens de communication dont il dispose pour mieux faire connaître auprès de ses membres et, par leur intermédiaire, auprès des entreprises et organismes publics et privés concernés, les dispositions de la loi du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations. La sensibilisation des PME/PMI, sur l'ensemble du territoire régional, sera privilégiée.

A cet effet, il pourra notamment publier et diffuser des articles et des documents d'explication contribuant à cette mission d'information. Il mettra à disposition des experts-comptables les outils leur permettant de conseiller utilement leurs clients et de mettre en oeuvre les solutions juridiques et fiscales adaptées.

Il mènera les actions de communication nécessaires à la diffusion de ces informations et bénéficiera pour ce faire de l'appui de la Direction régionale des affaires culturelles.

Article 2 : Favoriser la rencontre et les échanges entre les Experts-Comptables, le milieu économique et le secteur culturel

Le Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables organisera, de préférence dans les lieux culturels ou de patrimoine et en collaboration avec les autres partenaires du développement du mécénat culturel en région, des rencontres et événements de nature à favoriser le rapprochement entre les experts-comptables, le monde économique et les porteurs de projet culturels. Ces rencontres pourront avoir une dimension transfrontalière.

Article 3 : Valoriser les meilleures expériences

Le Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables fera connaître, au travers de ses publications, des exemples emblématiques de mécénat culturel afin de valoriser ces initiatives et de contribuer à leur développement.

Article 4 : Accompagner les structures culturelles dans leur démarche de mécénat

En bonne coordination avec la direction régionale des affaires culturelles, le Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables pourra mettre en place un accompagnement des institutions culturelles et inciter les experts-comptables à aider les structures culturelles de leur choix dans leur recherche de mécénat.

Article 5 : Participer au réseau des acteurs du développement du mécénat culturel en région Nord-Pas-de-Calais et promouvoir le mécénat collectif

Via Mécénat est un réseau d'acteurs souhaitant promouvoir le mécénat culturel en région Nord-Pas de Calais. Il mutualise les moyens pour mettre en place des actions collectives pour la sensibilisation des acteurs, la valorisation des opérations de mécénat et des mécènes et l'organisation d'occasion d'échanges entre le milieu économique et le secteur culturel.

Le correspondant mécénat de l'Ordre des Experts Comptables du Nord-Pas-de-Calais est membre de Via Mécénat.

Les initiatives d'organisation collective du mécénat seront encouragées et accompagnées si besoin (fondations, fonds de dotation et cercles d'entreprises).

Article 6. Animation et suivi de la convention.

Les signataires procéderont annuellement à l'évaluation de la mise en oeuvre de la convention et pourront organiser conjointement les actions de communication qu'ils jugeront utiles pour faire connaître les résultats de cette évaluation.

Article 7. Durée.

Le présent protocole est conclu pour une durée de cinq années à compter de sa signature, renouvelable par tacite reconduction entre les parties.

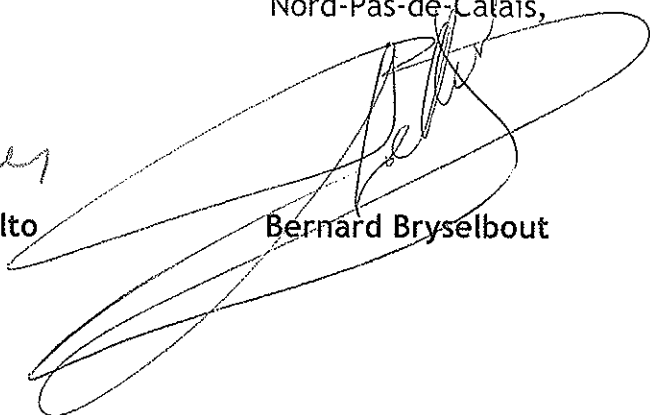
Fait à Lille, le 27 mai 2010

La Directrice régionale des
Affaires culturelles du Nord-Pas-de-
Calais,



Véronique Chatenay-Dolto

Le président du Conseil régional de
l'Ordre des Experts-Comptables du
Nord-Pas-de-Calais,



Bernard Bryselbout